

2 PROJETS POUR LE LAC DE CHAMBLY ET SON MARAIS

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION
PARTICIPATIVE PUBLIQUE**



CONTEXTE

En 2021, la fédération des chasseurs du Jura (FDC) a présenté 2 projets au conseil municipal concernant le site de Chambly.

- un projet de réhabilitation du marais du lac de Chambly
- un projet écotourisme avec la rénovation du bâti existant et la création de 19 éco-lodges sur les bords du lac.

La commune a dans un premier temps argumenté son avis par courrier en date du 12 avril 2021 à la fédération des chasseurs sur les 2 projets et a surtout décidé de ne pas modifier le zonage du site dans le cadre du futur PLUi.

Le 11 septembre la FDC a organisé une réunion publique afin de présenter le projet de réhabilitation du marais à la population locale.

Le 25 septembre, la commune de Doucier a organisé une réunion publique bilan de l'année et évoqué les projets impactant la commune dont celui de Chambly.

Pourquoi une consultation participative publique ?

- ◆ Considérant que suite à la réunion publique du 25 septembre 2021, et la demande de la trentaine de participants de consulter plus largement la population locale sur ces deux projets impactant la commune,
- ◆ Considérant que les élus s'étaient engagés lors des élections municipales à consulter régulièrement la population locale, sur différents projets, faire preuve de plus de démocratie participative et de privilégier des temps d'échanges avec les citoyens,
- ◆ Considérant l'article L123-19-1 du code de l'environnement qui définit les conditions et limites dans lesquelles le principe de participation du public, prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement, est applicable aux décisions, autres que les décisions individuelles, des autorités publiques ayant une **incidence sur l'environnement** lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration. Paragraphe III par dérogation au II, la participation du public à l'élaboration des décisions des autorités des communes de moins de 10 000 habitants peut être organisée dans les conditions définies (lieux, affichages, horaires, durée minimale, site internet...). Par dérogation aux II et III, la participation du public à l'élaboration des décisions des autorités des communes de moins de 2 000 habitants peut être organisée dans le cadre d'une réunion publique.

Le conseil municipal a décidé unanimement de consulter en janvier 2022 la population locale, habitants de Doucier, communes limitrophes, et organismes partenaires, afin de recueillir un avis assez large.

Ces projets ne sont pas anodins, et dans un contexte de changement climatique, dans la cadre d'une procédure Opération Grand Site (OGS), face aux constats environnementaux pesants sur le Lac de Chalain, il était nécessaire d'ouvrir plus largement le débat..

Petit rappel sur la conduite de cette consultation

Elle portait sur 2 questions simples.

Projet restauration lac de Chambly et son marais (sur les bases documentaires transmises par la FDC au conseil municipal lors de sa présentation en 2021)

Êtes-vous favorable à ce projet Oui/non

Pourquoi ? Pouvez-vous argumenter votre réponse ?

Projet éco-domaine touristique de Chambly (sur les bases documentaires transmises par la FDC au conseil municipal lors de sa présentation en 2021)

Êtes-vous favorable à ce projet Oui/non

Pourquoi ? Pouvez-vous argumenter votre réponse ?

Afin d'aider à la réflexion, nous avons apporté quelques interrogations au public :

Projet de restauration de Chambly

- Le projet vous paraît-il intéressant, pertinent pour la vallée du Hérisson et ce milieu naturel « lac de Chambly » ? Pourquoi ?
- Est-il compatible avec le projet « OGS » en cours ? Pourquoi ?
- Quels sont les points du projet qui vous interpellent et vous gênent ?

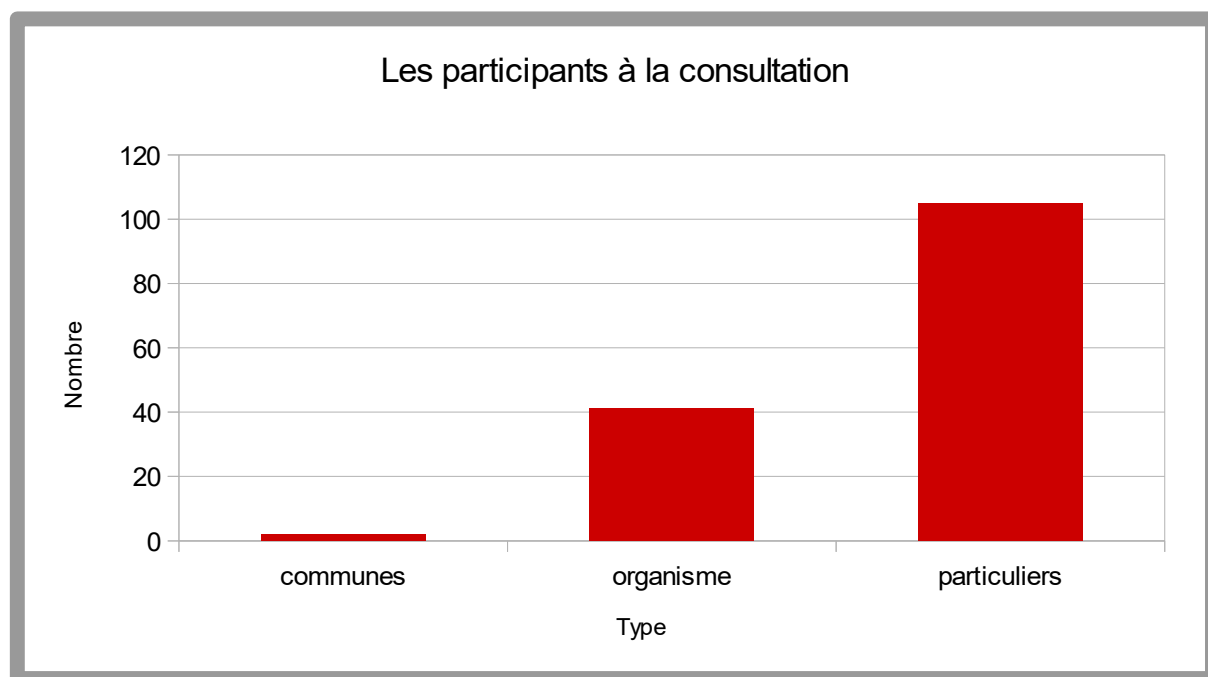
Projet éco-domaine de Chambly

- Ce projet est-il compatible avec l'OGS en cours ? Pourquoi ?
- Est-il opportun de développer une zone touristique (hébergements, accueil...) sur ce site naturel afin de le faire découvrir à des touristes adeptes de ce concept ?
- Quels sont les points du projet qui vous interpellent et vous gênent ?

Que souhaitez-vous pour ce site et son avenir ?

Qu'attendez-vous des gestionnaires et élus ?

LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION



148 personnes ont participé à cette consultation en argumentant leur avis avec pertinence et intérêt pour le sujet qui a fortement mobilisé tant la population locale que des organismes engagés pour l'environnement.

Qui sont les participants :

Restaurateur, exploitants agricoles, chasseurs, pêcheurs, communes Doucier, Chatillon, St Maurice Crillat, conseiller et habitants, de tout âge.

Mais également des organismes, associations engagés : Festival internature du Haut Jura, société des naturalistes, Association des Riverains de la vallée et des Cascades du HÉrisson (ARCHE), Association les amis de la rivière d'Ain, groupement pastoral de Songeson, Jura Nature environnement, ACCA Doucier.

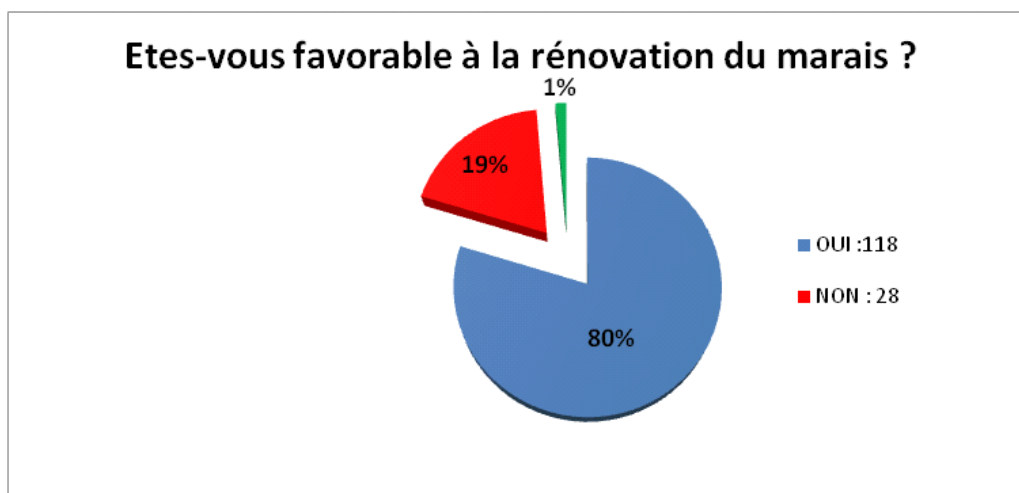
Le groupe de travail communal a synthétisé tous les arguments formulés par les participants en les regroupant par thématiques. La plupart sont porteurs d'un discours citoyen et très réaliste pour notre territoire et nous avons été très sensibles à ce partage de débat qui mérite d'être entendu sur ces projets et pris en compte.

Nous n'avons pas compté à chaque fois le nombre de personnes ayant donné le même avis, mais ceux que nous avons notifiés dans cette synthèse regroupent l'ensemble des personnes qui ont émis leur opinion. Nous avons repris les phrases clés, pertinentes qui reflètent la réalité du territoire.

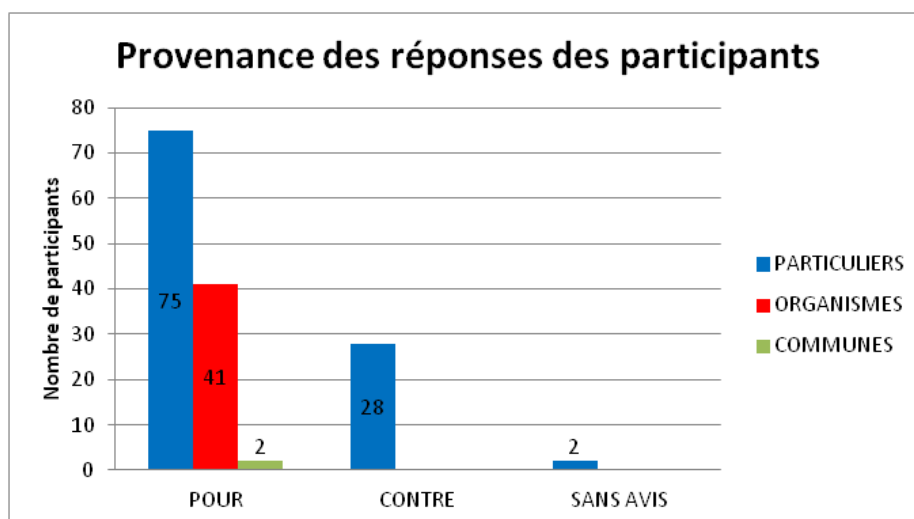
PROJET RÉHABILITATION DU LAC ET SON MARAIS

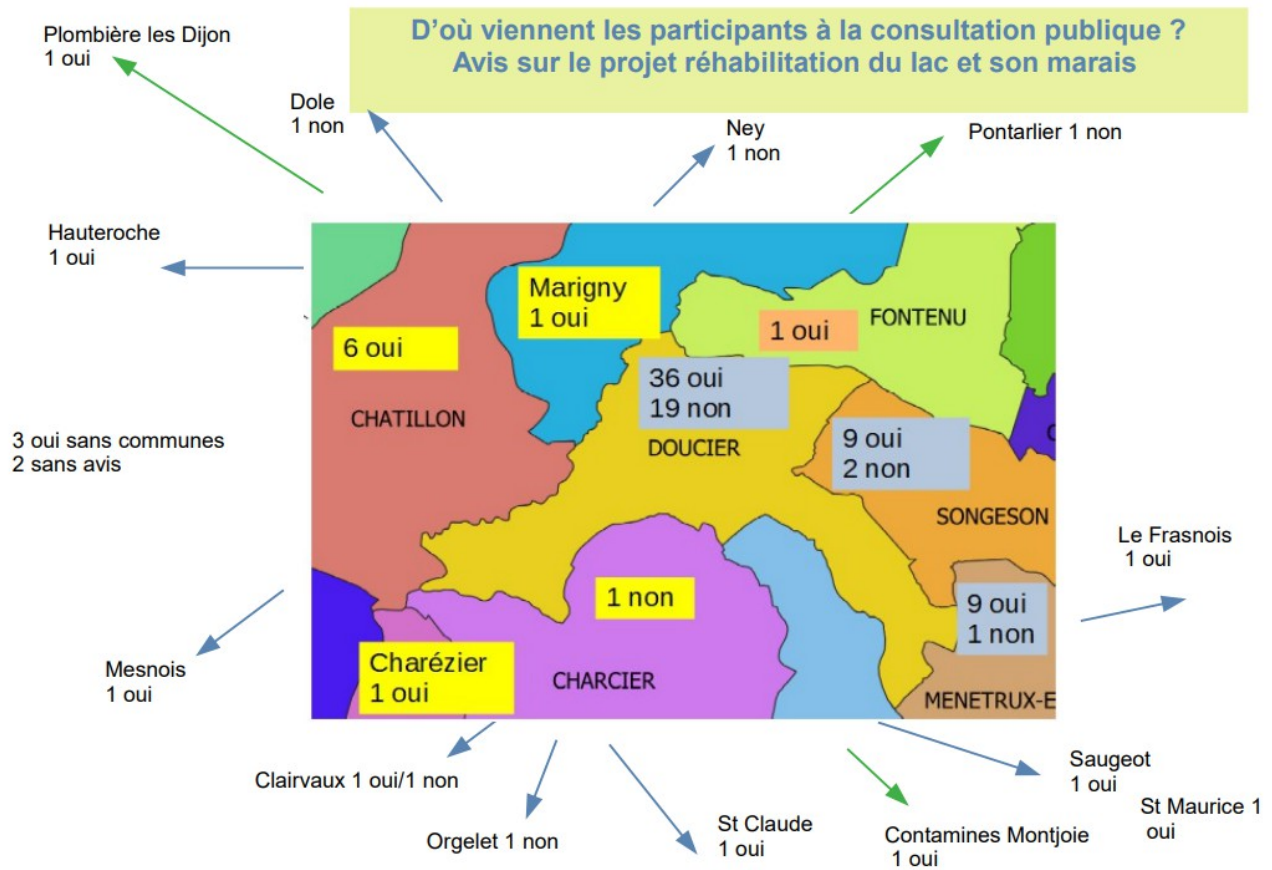
80 % des personnes qui ont répondu se sont positionnées favorablement pour le projet de réhabilitation du lac et son marais quelle que soit la provenance des personnes (particuliers, organismes, communes) tout en apportant des arguments très intéressants sur les inquiétudes, l'avenir, l'entretien...

C'est un projet qui fait écho à tous pour la préservation des zones humides, de la biodiversité... Mais des bémols sont quand même apportés, des points de vigilance sur lesquels beaucoup de participants souhaitent qu'ils soient entendus et pris en compte.



Les 19 % « contre » ce projet de réhabilitation sont porteurs de messages forts et ont émis des arguments pertinents, qui méritent également une attention.





La consultation participative publique qui a été diffusée localement, a finalement fusé largement sur le territoire jurassien et au-delà.

36 personnes de Doucier ont répondu favorablement au projet et rejoignent l'avis de la commune sur ce projet. 19 sont contre soulevant un certain nombre d'interrogations.

Pourquoi ces participants refusent ce projet ?

Les Particuliers se sont exprimés !

Un projet controversé

Le marais a effectivement subi des changements au fil du temps du fait des activités humaines, mais ceci a permis à de nouvelles espèces différentes de s'installer et de se développer. Pourquoi modifier à nouveau ce site ? Pour faire revenir les espèces endémiques certes, mais qu'en sera-t-il des espèces actuelles qui se sont adaptées ? Auront-elles encore une place ? Seront-elles préservées ? Ce projet aura sans aucun doute un impact sur la destruction de ce milieu écologique. Restaurer un biotope pour en détruire un autre, est-ce judicieux ?

La réhabilitation du marais de Panesière ne serait pas une si bonne réussite, constat d'absence d'espèces (truites disparues du ruisseau d'après un local), prolifération des moustiques, est-ce que le projet de Chambly s'orientera sur les mêmes problèmes ? Est-il envisageable de réaliser un projet moins ambitieux ?

Une restauration au détriment des riverains

Beaucoup de riverains, habitants, exploitants s'inquiètent de l'amplification des crues (qui sont actuellement plus fréquentes et conséquentes). Qu'en sera-t-il avec la remise en état du marais et la montée de la cote ? Peut-on assurer les riverains face à ce risque ? Qui sera responsable de la prise en charge des dégâts qui pourraient résulter de ces crues ?

Les exploitations agricoles qui exploitent les terres limitrophes subiront ces aléas. Dans une zone AOP Comté, avec un cahier des charges rigoureux, ces terres sont importantes. Est-ce qu'une compensation est prévue pour palier à la perte de fourrage ou de pâturage ?

Un projet de restauration lié au projet écotourisme

L'inquiétude porte également sur l'interdépendance entre les projets. L'un ne pourrait se faire sans l'autre et ce serait une manière de nous vendre un projet de rénovation pour permettre de réaliser le second d'un aspect plus touristique et impactant. La démarche est-elle vraiment désintéressée ? Le projet de réhabilitation ne serait-il pas secondaire quant au projet touristique, où pour mieux faire accepter le projet éco-tourisme ?

Nous avons malheureusement la vision de l'évolution environnementale des autres lacs aménagés par l'homme à des fins touristiques. Dommageable de poursuivre dans cette logique.

Le coût des travaux trop ambitieux

Le coût des travaux semble exorbitant et supportés par des fonds publics, donc les contribuables. Alors que ces fonds pourraient être utilisés à d'autres projets plus adaptés et nécessaires à la population. Exemple : mises aux normes des assainissements des communes. Surtout s'il se complète du projet écotourisme.

Quel sera le coût de l'entretien au fil du temps ? Sujet qui n'a jamais été abordé ?

Les attentions et points de vigilance souhaités par les participants contre la réhabilitation.

Avant ou en parallèle de cette restauration, il serait plus qu'utile de travailler sur le bassin supérieur en priorité afin de limiter les crues actuelles. Un entretien des rives, des parcelles boisées qui bordent le Hérisson est à réaliser en urgence. Ceci permettrait d'assainir de manière plus raisonnable l'environnement sans le mettre en danger. Des barrages naturels se sont créés dans le fond de la vallée (chute d'arbres) qui se répercute sur l'aval .

Est-il utile de n'intervenir que sur le marais quand des modifications ont été également réalisées par des barrages réalisés par l'homme et ces barrages naturels (entassement d'arbres) ?

Concernant les espèces invasives, il serait intéressant de palier à leur limitation sans tout modifier à grande échelle.

Une inquiétude est portée sur les engins de travaux qui risquent de détruire les zones de biodiversité et les alentours.

Le problème d'accessibilité des terrains qui deviendraient des zones humides est posé. Comment garder cet accès pour les propriétaires ?

118 participants valident le projet et se positionnent avec intérêt.

Les Particuliers s'expriment !

L'intérêt du projet de restauration avéré

Le projet est considéré intéressant par la majorité afin de réguler le niveau de la rivière et favoriser le développement de la biodiversité et la préservation d'un site exceptionnel. Mais néanmoins peut-être qu'il soit **moins ambitieux** afin de ne pas entraîner des nouvelles inondations pour les riverains de Chambly.

Les habitants de Doucier étaient satisfaits de l'acquisition du site par ces structures (fondation et FDC) qui se disent respectueuses et gestionnaires de ces sites naturels, plutôt que de voir partir à un énième promoteur qui nous aurait sorti un projet touristique démesuré, dénué de bons sens et de respect de notre environnement. Nous avons envie de croire que nous pouvons compter sur une véritable protection, un sens de **l'intérêt public**, du **respect de la biodiversité** pour ce site remarquable. Le projet de réhabilitation est tout à fait louable dans un objectif de biodiversité et de retour au naturel, afin de redonner la fonction et redynamiser la zone humide qui a un rôle important dans le changement climatique, améliorer la qualité de l'eau et du lac.

L'importance est de limiter sa dégradation et permettre sa transmission aux générations futures.

Le projet est noble. Il est prouvé actuellement que les zones humides sont indispensables pour lutter contre le changement climatique, tout en préservant les espèces endémiques.

En tant que pêcheur, il est nécessaire de protéger ce site. Des zones doivent être créées pour protéger cette biodiversité et Chambly répond totalement au travers de son projet. Néanmoins, il est intéressant qu'il reste à minima accessible pour réaliser de la **pédagogie du public**, l'accueil des

scolaires pour leur apprendre à respecter ces lieux, à les comprendre. Un atout pour le territoire en l'état naturel.

Lors de la réunion publique, la FDC nous a convaincus du bien-fondé de cette réhabilitation. En effet de « grosses erreurs d'aménagement » du territoire ont été commises depuis les années 50. La suppression de nombreuses zones humides et le drainage sont aujourd'hui remis en cause. Nous avons la chance d'avoir un complexe de milieux humides à fort potentiel fonctionnel, hydrologique, écologique et forts enjeux de biodiversité. La remise en état du marais, nous l'espérons permettra d'améliorer la qualité de l'eau du lac et du Hérisson.

Les organismes et associations se positionnent

Un projet haut lieu de biodiversité, de lutte contre le changement climatique

L'acquisition de ce vaste écosystème par des associations agréées au titre de la préservation de l'environnement, la fondation nationale pour la préservation des habitats de la faune sauvage et la FDC avec l'aide de subventions PUBLIQUES et de leurs adhérents (chasseurs) est le GAGE d'une gestion DURABLE de ce patrimoine. Notamment avec le projet de restauration du lac... Nous ne pouvons qu'encourager ces efforts sur des valeurs fortes de préservation durable de nos ressources naturelles. Entre autre L'EAU, et les écosystèmes aquatiques et humides riches. Cette restauration est un véritable enjeu pour le territoire et le Jura. L'ensemble des organismes ont approuvé le bien-fondé du projet. D'autres projets ont été menés avec succès aux alentours. Les tourbières remises en état sont des pièges à carbone permettant de lutter contre le réchauffement climatique par exemple. Ces lieux réhabilités ont permis de voir des plantes endémiques réapparaître. Les changements sont réels et porteurs. Ce projet va donc dans ce sens, et pourra redonner cette biodiversité emblématique. Les bénéfices permettront la diversité de la flore et de la faune.

Le FINA (festival inter nature du Jura) est convaincu du bien-fondé de ce projet. Différents sites ont été menés sur des sites de tourbières pour les remettre en eau, ont été bénéfiques pour retrouver des tourbières VIVANTES. A l'heure du réchauffement climatique, un tel projet est une nécessité. Le cours d'eau le Nanchez est une réussite, nous ne pouvons que croire et nous satisfaire d'un tel projet.

Le marais, une fois réhabilité, pourrait devenir un HAUT LIEU de biodiversité (zone d'hivernage, halte migratoire, site de reproduction...) pour des espèces à enjeux.

De plus les tourbières peuvent retrouver leur vocation par le pâturage d'animaux rustiques.

La restauration des zones humides est indispensable pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau qui se raréfie. L'augmentation de leur capacité d'auto épuration est un levier d'amélioration.

Un projet au cœur de l'OGS

Ce projet est en totale cohérence avec l'OGS, vallée de plus en plus envahie et fermée par la forêt, Il répond complètement à une mise en valeur.

Le projet est tout à fait en adéquation avec l' OGS et ses objectifs d'intérêt général. Le projet de restauration respecte complètement « l'esprit des lieux », base de toute intervention sur un grand site.

Néanmoins un bémol, un coût élevé

Le coût du projet paraît bien élevé et ne tient pas compte de la pérennité dans le temps, du coût de l'entretien et c'est primordial d'avoir cette donnée pour le devenir du site.

Urbanisation et maintien de la zone naturelle

Il sera agréable de profiter de ce site naturel, où les espèces pourront continuer à s'épanouir et se développer, mais dans ce cas il est obligatoire de maintenir la zone naturelle dans le PLUi pour y contribuer.

Tout nouveau projet d'urbanisation est à étudier au cas par cas, car le dérèglement climatique en contexte karstique peut entraîner des phénomènes difficiles à anticiper (étiages des cours d'eau, rareté de la ressource en eau potable en période estivale...)

Les attentions et points de vigilance souhaités par les participants.

Nous n'ignorons pas que la vallée du Hérisson et le Pays des Lacs sont une destination historique pour le tourisme. Que cette activité permet la création d'activités socio-économiques. Cependant, un développement NON MAITRISE du tourisme fera peser de lourdes menaces sur ces ressources naturelles. Il convient de les préserver.

Nous avons la sensation que ce projet est intimement lié au projet touristique, voir même que ce projet de réhabilitation est secondaire au projet touristique. Ce qui nous interpelle fortement. La fréquentation du site doit être maîtrisée afin de garder à la vallée son aspect naturel.

Malgré l'acceptation de ce projet, il n'en reste pas moins qu'une inquiétude persiste sur le risque d'inondation du hameau de Chambly et des terres agricoles. Attention à l'augmentation de la fréquence des inondations induites et à la prolifération des moustiques.

Avoir des zones de pâturage et d'entretien du marais et terres en zone humide afin de garantir une ouverture du paysage et ne pas devenir comme le marais de Panesière qui n'est pas beau actuellement.

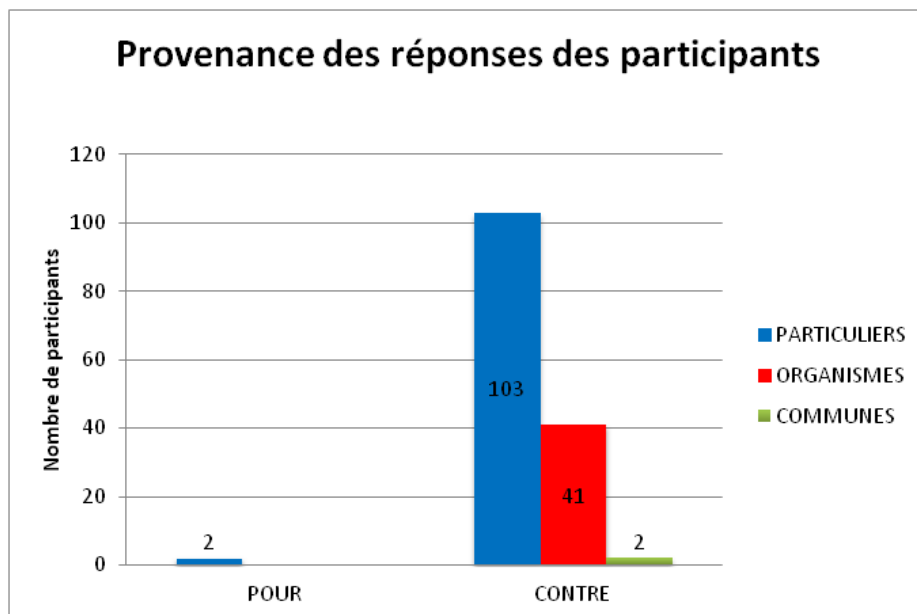
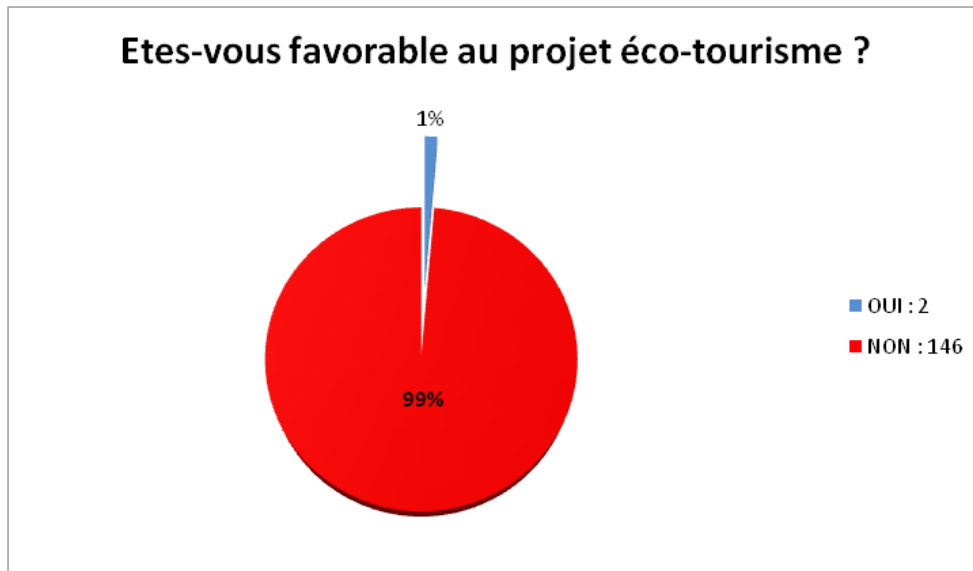
Par contre il sera souhaitable qu'une compensation agricole et durable soit prévue pour les exploitants qui seront impactés sur leur terres classées AOP Comté.

Il est souhaitable également que les matériaux utilisés pour la restauration ne nuisent pas à la faune et la flore du site.

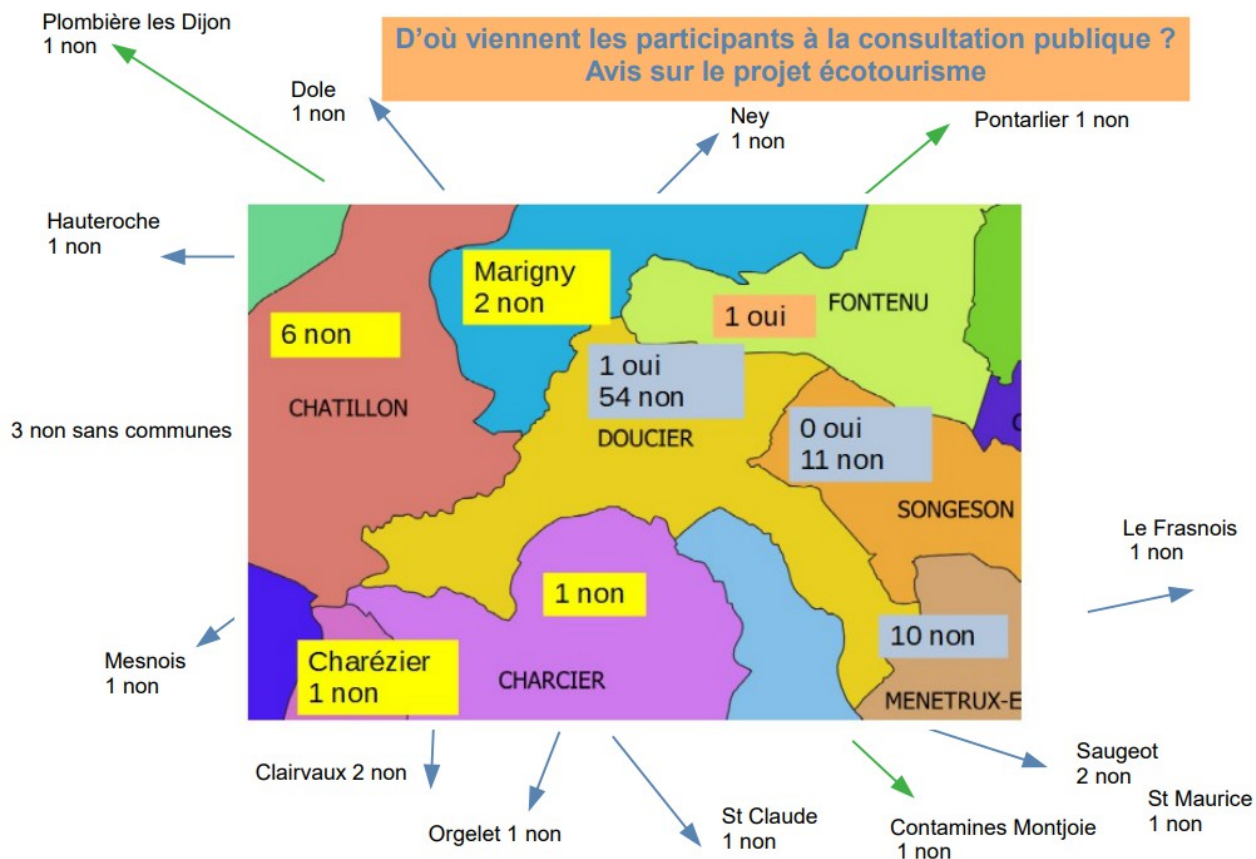
Jura Nature Environnement (JNE) encourage la réhabilitation de l'ancienne pêcherie, afin que des travaux amènent à la création d'un nouveau lieu de PEDAGOGIE et RECREATIVE (pêche de loisirs, guinguette) qui seront des atouts pertinents pour le territoire.

PROJET ECOTOURISME

99 % des personnes sont totalement défavorables au projet éco-tourisme sur le site de Chambly. Dans un territoire déjà très impacté par le tourisme, ce projet sur un site naturel est refusé par les habitants et les organismes environnementaux.



Les sujets abordés, les réflexions environnementales reviennent chez la plupart des avis. Les participants sont sensibles à ce lieu et son devenir. On ne parle pas que d'écologie, de préservation, d'environnement mais aussi de développement du territoire, d'équilibre, de changement climatique. Un vrai projet de politique territoriale pour lequel les citoyens souhaitent être acteurs et ne pas subir.



Les opposants au projet touristique se répartissent sur le territoire. 54 personnes de Doucier parmi les réponses, 11 de Songeson et 10 de Ménétrux, les habitants se sentent très concernés par ce sujet et la proximité de ce site dans leur environnement.

Pourquoi ces participants refusent ce projet ?

Les particuliers

Un projet sous couvert d'écologie

Ce site qui a été privé pendant de nombreuses années est resté sauvage et paisible pour la faune. Pourquoi doit-on aujourd'hui, via une fondation pour la protection de la nature et la fédération des chasseurs, réaliser un projet touristique dans une vallée déjà très impactée en période estivale ? Nous avons un site dont l'équilibre reste fragile. C'est un scandale de vouloir dénaturer ce magnifique lieu qui a réussi à être préservé par ses anciens propriétaires, ce projet perturbera inévitablement le site sur le plan des espèces endémiques et de la biodiversité. Il est indispensable de préserver ce milieu riche. Par ailleurs le projet de restauration globale de l'écosystème, s'il semble pertinent, ne semble pas compatible avec un sur-aménagement touristique de cet espace, en dehors de l'existant. Aménager et permettre la fréquentation d'un tel lieu restauré le priverait de sa principale richesse : LA BIODIVERSITÉ.

On ne peut ignorer les qualités touristiques de notre vallée et du Jura. En prenant en compte que l'activité touristique tient une part économique très importante et qu'elle profite à beaucoup d'acteurs du territoire. La concentration de population sur ces zones, sur une courte durée a un impact sur notre environnement que personne ne peut nier. Ce projet ne ferait qu'accentuer la fréquentation dans la vallée déjà sur-fréquentée de l'avis de la majorité des participants à la consultation. Un développement actuellement NON MAITRISE du tourisme fait peser de lourdes menaces sur ces mêmes ressources naturelles qu'il convient de préserver.

Définir ce projet comme « une démarche globale innovante sur le plan technologique et environnementale visant à renforcer l'attractivité en défendant un projet d'hébergement de qualité répondant aux enjeux de développement durable » pose d'entrée la question de la justification du projet : Avons-nous besoin de renforcer l'attractivité du territoire ? **NON**. Aucune justification n'est apportée au projet hormis celle très économique de procurer une entrée d'argent au porteur de projet.

On ne doit pas sacrifier un espace naturel à restaurer et protéger au profit **économique privé**. En réalité le projet de préservation de la nature ne semble être qu'une façade à ce projet touristique.

Comment soutenir un projet de modification d'un milieu naturel alors que dans le même temps se dessine un projet de restauration de cet espace ? Cette orientation est totalement contradictoire avec la restauration du marais. Et contraire à la préservation d'un tel milieu. Pour être clair, nous sommes en totale incohérence avec la réhabilitation du lac. C'est un lieu de quiétude pour la biodiversité dans une vallée déjà très fréquentée. Un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces protégées. Le dérangement occasionné par les touristes en mal de nature n'est pas compatible avec le respect de cette biodiversité. Trop de milieux naturels dans le Jura sont sacrifiés pour un tourisme qui se banalise. Même s'il s'agit d'écotourisme, tout habitat nuira à l'équilibre de ce site et à sa biodiversité. Tout le bénéfice du travail de restauration sera alors anéanti par un projet sur tout un côté du lac. Même s'il s'agit de constructions écologiques et se fondant dans la nature, la venue régulière de touristes séjournant polluerait et nuirait à l'installation de la faune.

L'orientation vers un tourisme de luxe sur un site vierge de tout aménagement, n'est pas cohérent avec le projet de restauration, c'est réellement un non-sens. Comment penser rendre à la nature, la biodiversité, son habitat sauvage et « NATUREL » en faisant de ce site un lieu touristique de plus ? Il n'est pas opportun de développer une nouvelle zone touristique sur ce site naturel qui ne serait de ce fait plus vraiment naturel, il faut absolument le préserver. L'afflux organisé de touristes ne peut que nuire à la préservation de ce patrimoine et sa beauté ne peut qu'en souffrir.

Il n'apparaît pas cohérent que l'acquisition de ces terrains largement subventionnés de financements publics sur fond d'intérêt général soit utilisée au bénéfice d'un projet touristique qui concerne la moitié des berges du lac au détriment de la naturalité de site exceptionnel et ce pour des intérêts économiques privés. Le rôle des collectivités est de protéger l'environnement des citoyens et non d'autoriser une nouvelle colonisation des zones naturelles.

Ce projet sur le site naturel de Chambly risque fortement d'endommager le milieu. La pollution et les nuisances (sonores au détriment de la faune, environnementales en raison du piétinement) vont troubler la quiétude des habitants. La biodiversité qui va peu à peu occuper le nouvel aménagement du marais ne pourra se faire que si la quiétude du site est garantie

Ce site n'a aucune vocation à être dénaturé par le tourisme. C'est un réel non-sens par rapport à cette magnifique vallée, sa faune et sa flore qui risquent d'être abîmées par la présence de l'homme.

Tout nouveau projet d'urbanisation interpelle les participants et inquiète fortement. Le projet d'éco-domaine touristique semble cacher un projet uniquement économique souhaité par la FDC.

La vallée est un site classé. Les « autochtones » ne sont pas autorisés à entretenir le Hérisson mais pour un projet de cette envergure, il n'y a pas de problème, il y a donc deux poids, deux mesures.

Communes

En tant que maire, il sera difficile d'être crédible en acceptant de transformer une « zone naturelle », humide, dans un site classé en « zone de loisirs ». Aujourd'hui dans le cadre de l'application du ScoT Lédonien, pour intégrer une zone constructible au sein des parties urbanisées de la commune, nous devons nous assurer par une étude de terrain, quelle ne soit pas humide. Certaines zones du PLUi ont ainsi été retirées du zonage en application de cette clause. Alors pourquoi pourrions-nous accorder des constructions même démontables sur un site totalement classé en zone humide ? Avons-nous 2 gestions de l'urbanisme selon les personnes, les organismes, les pouvoirs ?

Les organismes

Si l'offre de tourisme haut de gamme est déficitaire, il n'en reste pas moins qu'elle doit se développer sur du bâti existant et ne peut être imaginée sur de nouvelles constructions, même « exemplaires », « innovantes » et intégrées » au détriment des espaces naturels. Ce projet d'écologes est source de nuisances environnementales, bien que minimisées dans la présentation faite par la FDC.

Développer les activités touristiques au delà des périodes estivales, sur un site naturel et préservé comme Chambly se fera au détriment de zones de quiétude toujours plus restreintes pour la faune sauvage liée aux écosystèmes aquatiques et humides.

Avec le dérèglement climatique, entraînant des phénomènes difficiles à anticiper, les ressources en eau sont à protéger. Sa rareté en période estivale, les inondations, doivent nous faire réagir.

Concernant ce projet d'éco domaine, la société des naturaliste du Haut Jura s'y oppose. Nous ne voyons pas l'utilité. On ne peut pas réhabiliter le marais et en même temps faire des constructions haut de gamme sur les bords du lac. Dénaturer le site, amener encore plus de visiteurs, et sans parler du plomb dans le lac issu de la chasse aux anatidés, sur une vallée déjà très impactée par le tourisme.

Le FINA n'est pas d'accord avec ce projet éco domaine. La construction de gîtes sur les bords du lac, l'urbanisation ne sont pas compatibles avec la beauté de ce site. On ne peut pas réhabiliter le marais et dénaturer le site, amener des touristes le long du lac.

ARCHE est contre le projet touristique, la vallée du Hérisson est un site classé depuis 2002. Le reclassement, dans le cadre de la révision en cours du PLUi, d'une partie du site de « zone naturelle » à « zone de loisirs » afin de permettre l'implantation d'écologies et la création d'une offre d'hébergement touristique va à l'encontre de l'objectif environnemental de protection du site naturel.

L'association « les amis de la rivière d'Ain » est contre ce projet, il est préférable d'améliorer les structures existantes, au profit de nouveaux projets qui consomment toujours plus d'espaces « sauvages », qui sont un des attraits de notre Jura.

Ecotourisme

Le fait d'orienter ce projet vers un tourisme de « luxe » ne garantit nullement que le site sera plus préservé par cette catégorie de tourisme « éco bobo ». Le savoir vivre et le respect ne sont pas liés à sa prétendue classe sociale. Un projet d'autant plus discriminant. Quels avantages à ce projet élitiste dont ces personnes ont des habitudes de confort ? AUCUN. L'écologie deviendrait punitive et ségrégationniste. Ces adeptes de nouveaux concepts touristiques n'ont que faire des conséquences environnementales. La future clientèle « bling-bling » va à l'encontre des valeurs de la ruralité. On ne peut être que défavorable à ce projet qui ne constitue qu'une énorme verrue disgracieuse et en rupture totale avec ce cadre naturel. Ce projet haut de gamme est très malvenu dans cet environnement naturellement sobre. Nombreux sont les participants à refuser ce projet éco domaine pour clientèle d'élite même si elles sont censées être bien intégrées. Ces habitations apporteront des nuisances préjudiciables à la nature sauvage des lieux, à la faune et à la flore.

Le concept d'écologies est par ailleurs discutable. Quel devenir des habitations dans le temps ? Quelles garanties ? N'y aurait-il pas à craindre de gestionnaires non vertueux ?

Si la gestion du site est confiée à une organisation privée ou publique, le but sera de gagner toujours plus d'argent au détriment du site.

Rappelons aussi que la vallée est 6 mois/an à l'ombre et dans le brouillard. Quelle alternative à des écologies qui sont censées être en totale autonomie ? 20 aujourd'hui et combien demain ? Pour plus de rentabilité? Gérées par qui ? Même si le projet prévoit des solutions de traitement des eaux usées, l'expérience montre que nos systèmes d'épurations sont difficilement performants en saison de haute fréquentation. Donc qu'en sera-t-il sur ce site fragile ? Un seul épisode de pollution serait irréversible. Toute utilisation du site de Chambly, aussi éco ou green soit elle, engendrera notamment

l'utilisation de produits sanitaires pouvant impacter ce site sensible, et bouleverser la quiétude des lieux et de sa faune. Le zéro déchet est une utopie.

Questionnement sur le traitement des eaux usées.

Inquiétude sur la sécurité du site, possibilité de s'enliser en se promenant, risque de baignades sauvages...

Une fois de plus, en amenant encore plus de touristes, la proximité avec les pâtures subiront les conséquences d'un tourisme irrespectueux d'ordre pathogène pour le bétail : transport de selles humaines et urine infectant les pâtures des animaux en gestation et provoquant des avortements ou des soucis de santé de cheptel.

Les participants sont majoritairement favorables à la remise en état de certains bâtiments s'ils respectent les lois et l'environnement. Si l'offre haut de gamme est déficitaire, elle est à développer sur le bâti existant du territoire. On ne peut imaginer de nouvelles constructions, même dites exemplaires, innovantes et intégrées au détriment d'espaces naturels. Mieux vaut bien gérer la partie gîte dans l'ancien bâti. Réhabiliter l'ancienne pisciculture est à privilégier.

Un site classé, une OGS

Nous savons tous que la vallée du Hérisson est très impactée par la présence des touristes l'été. Que le futur label opération grand site (OGS) a pour objectif de réduire l'impact de cette surfréquentation voire de mieux la répartir sur l'année à travers un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site. Ce projet n'est pas du tout compatible avec l'OGS. La vallée est un site inscrit, dont la qualité appelle au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération). En effet, la capacité d'accueil du gîte et les lodges porterait à 90 personnes totalisant ainsi près de 8100 nuitées sur une saison touristique du 15 juin au 15 septembre. 8100 nuitées avec quels impacts ?? Faut-il que la vallée soit inscrite dans un projet **MARCHAND** ?

L'objectif clairement affiché pour la construction d'écologes est de rentabiliser l'investissement prévu dans la maison du prince pour en faire un gîte d'étape. Un projet moins ambitieux pour cette réhabilitation comme prévu lors de l'acquisition permettrait d'éviter « la fuite en avant ».

La vallée est déjà fortement impactée par des problèmes de pollution avec le trafic routier des visiteurs des cascades. La surfréquentation du site est un réel constat et justement un objectif de l'OGS.

Projet incompatible avec l'OGS qui est attachée à la préservation des milieux naturels et des paysages et favorable à un développement d'un tourisme éco-responsable, limitant les pollutions et profitant au plus grand nombre de populations aussi bien locales et permanentes qu'extérieures et saisonnières.

Ne créons pas un « Doucier Airbnb » à Chambly. Il n'y a aucun intérêt à dérégler et défigurer un site aussi beau que Chambly. Il y a assez de sites, d'hébergements dans le secteur à rénover, entretenir.

Habitants de Songeson, nous serions les plus concernés par l'impact visuel dans l'environnement compte tenu de notre territoire en belvédère. Ces points de vue remarquables ne sont pas répertoriés dans la présentation du projet. En tant que résident, conseiller, nous ne pouvons qu'être hostiles à la réalisation de ce projet. Quel devenir pour ce magnifique panorama sur le lac de Chambly et sa vallée si cette nouvelle activité touristique se développe en contrebas ?

Un précédent difficile à soutenir pour une future urbanisation

En acceptant ce type de développement touristique sur un site et lac naturel, on crée un précédent pour d'autres projets autour des autres lacs du même type (Ilay, Etival...). Arrêtons de banaliser nos lacs jurassiens comme de simples supports d'hébergements touristiques, des opportunités à développement touristiques à tout va. Aujourd'hui la baignade n'est pas autorisée et pourtant dans sa vidéo promotionnelle le domaine de Chambly incite clairement à la baignade avec des enfants avec brassards dans une barque. Comment empêcher des touristes qui loueront sur le site de se baigner ? C'est totalement incohérent.

Inquiétude sur le devenir du site. Si la zone passe en zone de loisirs, quels autres aménagements se feront par la suite ? Si le reclassement en zone de loisirs dans le cadre du nouveau PLUi est accordé il sera très difficile, voire impossible d'empêcher l'extension progressive des écolodges en raison de la pression économique exercée par les investisseurs et d'éventuels opérateurs privés.

Nous avons déjà une demande sur des terres agricoles hors des parties urbanisées entre Doucier et Chambly pour le même style de location. Et d'autres demandes similaires pourront encore voir le jour. Se pose actuellement l'avenir du lac de Chalain face à son état de santé, les problèmes d'assainissement du site, l'utilisation des crèmes solaires font que ce joyau en paie un lourd tribut et le développement touristique a sa part de responsabilité.

Comment peut-on autoriser des locations saisonnières sur une zone naturelle ? Alors que dans Doucier intramuros le PLUi place des terrains non constructibles ?

Il paraît choquant de vouloir construire des lodges à proximité de villages où le PLUi a considérablement réduit les surfaces constructibles. Le changement de zone du PLUi peut être la porte ouverte pour d'autres projets non désirés.

La loi NOTRe, la mise en œuvre de la réforme territoriale ont diminué considérablement les possibilités de constructions résidentielles principales dans les villages et le centre bourg environnant le lac de Chambly. Dans ce contexte, le projet éco domaine vise à faire ériger des habitats secondaires, saisonniers, accessibles à une clientèle très restreinte ce qui n'est pas défendable dans le cadre d'une protection de paysages existants et d'une urbanisation suffisamment éloignée des sites naturels.

Un équilibre tourisme et développement territorial

Les retombées d'un tel projet ne sont pas assurées pour un village comme Doucier. Qui plus est notre commune a besoin de trouver un réel équilibre entre hébergements touristiques et habitation pour les familles. De nombreuses maisons sont trop souvent fermées. L'intérêt serait de favoriser l'installation de familles qui font vivre le village à l'année. Le nombre de loges prévues interroge sur l'équilibre de la rentabilité. Pourquoi des écolodges, et pas de préférence des écomusées, qui génèrent de l'activité et de l'intérêt ? Bien intégrés dans un site ils mettent en valeur l'histoire et le patrimoine de la région.

Le projet ne doit pas se faire au sein même du site classé mais en périphérie de la vallée (ex : le Cirque de Navacelles dans le département de l'Hérault)

Un projet exorbitant pour un impact non négligeable

Dépenser plus de 4 millions pour un tel projet !! N'y a-t-il pas d'autres priorités pour nos territoires ? Le projet de la fédération de chasse sur le bâti est trop ambitieux.

Qui sont réellement les bénéficiaires de ce projet (intérêt privés, actionnaires, fonds de pension?)

En conclusion

Est-ce vraiment la vocation de la fédération des chasseurs de s'orienter sur le développement touristique ? Elle n'a pas cette compétence. En tant que chasseurs, nous ne pensons pas qu'elle a vocation à développer ce type de projet. Effectivement, le rôle de la FDC n'est pas à l'aménagement d'espaces naturels pour y développer des projets immobiliers qu'ils soient ECO ou non.

Le zéro impact sur l'environnement est effectivement possible. En ne faisant rien, en se contentant d'entretenir ce qui existe.

Le Jura a une carte à jouer. « Le pays où l'on respire » et « **prenez soin du Jura** », sont des slogans qui nous parlent tous. Restons humbles sans toujours penser au tourisme de masse, de luxe. Depuis 20 ans les jurassiens ont fait de gros efforts pour l'accueil des touristes. Ceux-ci viennent chercher des plaisirs simples : randonnées, calme, repos, authenticité, beauté des paysages, activités sportives, découvertes, simplicité de l'accueil. C'est ce tourisme qu'il faut encourager.

Soyons créatifs et innovants pour une fois. Privilégions des pratiques plus vertueuses et utiles. Les enjeux sont planétaires. Commençons pas nos territoires. La restauration de ce site devrait permettre de conforter sa préservation, servir d'exemple écologique aux visiteurs et aux générations futures, être un vrai réservoir pédagogique pour véhiculer les messages d'intérêt général sur la biodiversité de la vallée du Hérisson et être totalement protégé de l'avidité des professionnels du tourisme. Construisons avec l'OGS une vallée plus douce en « mobilité ». Ayons une véritable démarche écologique.

Il est indispensable de sanctuariser ces zones humides essentielles au bon fonctionnement de la nature. Il existe déjà sur ce secteur de nombreux points d'accueil touristique. Il ne paraît pas judicieux d'en rajouter.

Il est primordial que cette zone reste au futur PLUi classée « naturelle ». Tel que la commune de Doucier l'a souhaité dans son courrier d'avril 2021. Il est cohérent de laisser cette zone du lac de Chambly classée naturelle dans le futur PLUi. Le zonage PLUi limite la consommation des espaces agricoles. Comment du coup peut-on changer une zone naturelle en zone de loisir totalement excentrée des parties urbanisées de la commune ?

JNE s'oppose au sur-aménagement touristique de cet espace et demande son maintien en zone N.

Le nombre prévisionnel de lodges génère en une saison, une fréquentation de voitures, camping-cars, ou de personnes. Dans ces conditions, comment peut-on décider de modifier le zonage ? Il est nécessaire d'en peser les conséquences.

Nous espérons vivement que nous serons entendus dans notre refus de ce projet écotouristique et dans notre soutien à la réhabilitation des zones humides.

La communauté de communes TEC devrait plutôt aider les jurassiens qui ont du mal à trouver des logements à cause de l'explosion des gîtes, à créer une piscine pour les écoles...

Nous sommes surpris de constater que les travaux de restauration du site et les études menées ne sont pas totalement finalisées et que les objectifs ne sont pas encore atteints que déjà la FDC cherche à rentabiliser son investissement.

Après 2 ans de confinement et peu d'information sur le projet, pourquoi une telle urgence ? Veut-on faire passer le projet en force ?

Elu(es) du territoire veillez à gérer la beauté et la fragilité de ce site de manière DURABLE.

Le charme du Jura réside dans ses paysages sauvages ! Ne gâchons pas tout !

Les arguments des participants qui valident le projet écotourisme

Afin de respecter l'environnement et les interdictions liées à sa préservation, chacun et chacune doit être informé. Il est de bonne augure que ce projet envisage de proposer de la pédagogie et permette de mieux accepter les contraintes.

Le projet sur le bâti est trop ambitieux et il doit être revu à la baisse comme celui de la restructuration sur les bâtiments existants.

Les attentions et points de vigilance souhaités par les participants.

Le bâti existant au « fort potentiel », ancienne maison de chasse et de pêche, construite avant 1850 par le prince d'Areberg fait partie du cadre et confère un patrimoine intéressant. Remettre en état ce bâti via la réglementation de base du PLUi pour agrandir et transformer en gîte et pour un accueil restreint, pour des stages, des journées découvertes de façon modérée et ponctuelle, peut-être un vrai challenge.

Des sites d'hébergement collectif existent déjà et ne demandent qu'à être rénovés et mieux exploités : village d'Uxelles, camping de l'Eventail, colonie de St Ouen. Les collectivités doivent orienter les investisseurs vers cet existant, sur des zones moins fragiles.

CONCLUSION GLOBALE DE LA SYNTHÈSE

La consultation participative publique conforte largement la décision unanime du conseil municipal de Doucier sur les projets de Chambly.

Un avis plutôt favorable à entreprendre la réhabilitation du lac et son marais pour contribuer à la protection du site naturel et de sa biodiversité. Néanmoins, il est demandé une vigilance sur les aspects suivants :

- limiter sa restauration pour réduire l'impact sur les inondations et les terres agricoles, projet moins ambitieux.
- devenir de la faune et flore d'intérêt environnemental existantes actuellement suite à l'histoire du marais. Ne va-t-on pas également avoir un effet néfaste sur ces espèces ? Que peut-on envisager pour limiter les effets ?
- porter une attention particulière aux parcelles agricoles qui seront plus humides, situées en AOP Comté, précieuses à la productivité et au taux de chargement. Comment ces exploitations vont-elles pouvoir les entretenir ? Quelle compensation a-t-on prévu en surface ? Pour peut-être modifier leur pratique dans un laps de temps suffisamment long ?

Exemple de marais réhabilité où les exploitations utilisent la lèche pour faire de la litière et entretiennent ainsi le nouvel espace du marais

- entretien du marais après sa remise en état. Ne pas le laisser se refermer, quelle perspective ?
- maintenir une cohérence avec la mission principale du projet OGS.

Un avis très tranché contre le projet touristique

- Plutôt positif pour la réhabilitation des maisons actuelles du prince et de la guinguette. Mais avec une ambition moindre pour éviter l'excès du coût et l'utilisation de finances publiques démesurées.
- Un avis très marqué sur le refus de toute urbanisation sur le site de Chambly : écolodges ou non, ne justifie en rien de dénaturer un tel site au profit d'un tourisme haut de gamme. Sous prétexte de nouveau concept.
- Incompatibilité et incohérence avec le projet OGS
- Un maintien obligatoire du site en zone naturelle dans le futur PLUi.

La consultation participative : une initiative démocratique appréciée

Nous remercions la commune de nous avoir permis de nous exprimer. Et nous espérons simplement que nos élus communaux, intercommunaux et du Pays Lédonien prendront les bonnes décisions en tenant compte des avis des citoyens. Espérons simplement que la fédération des chasseurs ne conditionne pas la restauration du site à l'acceptation du projet immobilier.

Je remercie, vous, élu(e)s de la commune de votre engagement et de faire passer cette lettre aux responsables de ce projet. Et vous présentant tous mes encouragements dans votre démarche.

Merci à votre dévouement d'élus responsables, aux vraies valeurs humaines. Le PLUi est une philosophie qui régit notre cadre de vie.

Je vous encourage à persister dans cette voie afin d'épargner le lac de Chambly, certes abîmé, mais jusqu'ici miraculeusement préservé... je ne doute pas que vous saurez résister aux pressions de la FDC, vous pouvez compter sur mon soutien.

Merci à nos élus communaux d'avoir organisée cette consultation publique

Je vous remercie pour votre initiative qui me permet de m'exprimer et de me mobiliser.

Je salue votre initiative de consultation qui démontre une volonté d'information et de concertation, trop souvent négligée.

Merci d'avoir demandé l'avis de la population afin de prendre la meilleure décision.